

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Messieurs BAUDOUX, DELBAUVE, DEMATTE, DURIEUX, DURSENT, JACQUINET, LAGRENE, MOREELS, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, PIETTON Loïc, VOLKAERT et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS, GOUNANI, LASNE, LEROY, PERRE, ROHRMANN et TOURNAY (21 membres).

Ont donné procuration : Messieurs DAIL (à A. DENYS), DEWAELE (à D. VOLKAERT), DUFOUR-LEFORT (à B. BAUDOUX), WAGER (à J. DURIEUX), WATREMEZ (à A. JACQUINET) et Mesdames N'DIAYE (à B. LEROY) et WEIDICH (à S. TOURNAY) (7 membres)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil en ayant une pensée pour l'Abbé Curé, décédé début juin : un homme très apprécié dans la cité pour son engagement humanitaire et sa proximité avec le monde cheminot et ouvrier. Il souligne à quel point Michel Curé avait réussi à tisser un réseau « bienveillant » autour de lui notamment dans le milieu associatif et militant. Il appelle les élus à se joindre à lui pour la messe donnée en son honneur le 1^{er} Juillet en l'église Saint-Raphaël.

Un point sur les travaux est ensuite abordé.

- La commune vient de recevoir un avis positif des services de l'état quant aux travaux de réhabilitation du Théâtre Léo Ferré et de la salle de sports Marc Joly. Le premier dossier bénéficiera de 400 000 € (14 % du cout global) au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL). Le second de 100 000 € (6 % du cout global).

- Dans la Rue de l'Hôtel de ville, le chantier est terminé. Le Maire rappelle que les deux dernières décennies ont vu la réfection d'une grande partie des axes routiers : trame verte de Rue la Fontaine au Vieil Aulnoye puis jusqu'à Jeanne d'Arc, enfin du Nouveau Pont SNCF pour rejoindre l'Hôtel de ville. Un axe majeur reste à réhabiliter : l'entrée Rue Cattelas – Rue de Maubeuge.

- Enfin, la prochaine arrivée de la fibre optique. Un vaste projet porté par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour lequel des réunions publiques seront organisées sur l'ensemble du territoire dès la rentrée de Septembre.

- Le Maire en profite pour dénoncer la recrudescence de propriétaires privés peu scrupuleux qui louent des maisons insalubres en centre ville. Une situation qui provoque des conflits de voisinage, des incivilités. Il se félicite de la création d'un « permis de louer », l'un des volets de la loi ALUR. Concrètement, cette disposition visant à réduire l'habitat indécemment permettra aux conseils municipaux ou à l'EPCI compétent de délimiter des zones soumises à une autorisation préalable de mise en location du parc privé.

Autre dossier évoqué : la réforme des rythmes scolaires. En réaction aux annonces d'un prochain décret modifiant l'organisation actuelle des rythmes scolaires, la municipalité a lancé une large consultation auprès des conseils d'école puis des parents. Il en ressort que 96 % choisissent le retour à la semaine des 4 jours. 59 % des 677 familles ayant répondu au referendum.

Monsieur Baudoux annonce l'ouverture d'un restaurant oriental, Place Matisse : « Chez Zineb », spécialités marocaines en lieu et place de « La Table du Vieux ».

Enfin, le maire félicite les handballeuses pour leur superbe saison en N1 et leur montée historique en D2. Mention spéciale à Léonie Leroy, figure emblématique du SAHB qui prend sa retraite sur cette belle saison après avoir été fidèle au club durant de nombreuses années.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur Baudoux salue la présence d'Aouïcha Gounani, nouvelle conseillère municipale.

Agnès Denys est désignée secrétaire.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Avril 2017**

Vote : Unanimité

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) RECENSEMENT DES HABITANTS DE LA COMMUNE 2018 – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018.

La préparation de l'enquête de 2018 démarre dès maintenant.

Il convient donc :

- De nommer par arrêté municipal le **coordinateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.
- Les élus sont invités à donner leur accord à la nomination de **Sophie LENOIR** en qualité de coordinateur communal dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

L'excellent travail du service des Affaires Générales est souligné notamment pour la très bonne organisation des quatre tours d'élections.

Vote : Unanimité

FINANCES

Monsieur Alain Moreels rejoint l'Assemblée à 18 h 50

2) COMPTES ADMINISTRATIFS

- Ville

Vote : Majorité – 2 Contre – 4 Abstentions

- La Florentine

Vote : Majorité – 6 abstentions

3) COMPTES DE GESTION

- Ville

Vote : Majorité – 2 Contre – 4 Abstentions

- La Florentine

Vote : Majorité – 6 abstentions

Pour les comptes administratifs et de gestion, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil lors du vote.

4) AFFECTATIONS DE RESULTATS

- Ville

Vote : Majorité – 2 Contre – 4 Abstentions

- « Florentine – Centre Ville »

Vote : Majorité – 6 abstentions

Monsieur Sébastien Dursent quitte l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur Cédric Dematte à 19 h 15.

5) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après accord de la commission finances du 13 Juin 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations comme suit :

subventions	2017
Centre social et culturel Guy Môquet	201800
CCAS	230000
Synergie	150310
Association des Nuits Secrètes	117000
Centre social culturel Florentine	90000
Association Vivre Tous Ensemble	63000
Théâtre de Chambre	49000
Orchestre Coecilia	5100
Fleurs et Lumières	2070
Josquin des Prez	1605
Association Contact	1525
Association Vitacité (projet habitant)	1100
Bécane club de Mormal	1098
Batterie fanfare	1400
Secours Populaire Aulnoye-Aymeries	500
Sté Accordéonistes Aulnésiens	430
ARAC	150
Union Nationale Combattants	150
Association pour le Don du sang	150
Ass des Cheminots combattants	137

Vote : Unanimité

Les élus siégeant dans l'une des associations concernées ne prennent pas part au vote.

6) REMISE GRACIEUSE DES DEBETS

La commune d'Aulnoye-Aymeries émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse des débits mis à la charge des trésoriers successifs de M Dubusse et Mme Dancoisne suite aux contrôles de la Chambre Régional des Comptes à leur encontre.

(jugement n°2016-0036 prononcé le 29 septembre 2016 en ses articles 3 et 4).

Le Bureau Municipal du 7 Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la remise des débits telle qu'énoncée.

Vote : Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

7) PROLONGATION DU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE – FERMETURE D'UN POSTE

Vu l'article 41-1 de la loi n°2016-483 du 20/04/2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2016-1123 du 11/08/2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,

Vu le passage de ce point en Comité Technique le 09 juin 2017,

Vu le refus par courrier de l'agent qui pouvait prétendre à ce dispositif,

Il convient de fermer le poste ouvert lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

Le Bureau Municipal du 7 Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette disposition.

Vote : Unanimité

8) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS SUITE AUX TABLEAUX DES AVANCEMENTS DE GRADE

Suite au passage en CAP des tableaux d'avancement de grade, aux différents départs à la retraite et à la stagiairisation d'un agent, il convient de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

suppression	création	date
3 postes d'Adjoint technique à Temps Complet	2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe	effet à compter du 01/07/2017
2 postes d'Adjoint technique à Temps Non Complet (TNC)	1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à TNC	
1 poste d'Adjoint administratif de 2ème classe	pas de création car 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe vacant	
2 postes d'Adjoint du patrimoine	2 postes d'Adjoint de patrimoine principal de 2ème classe	
1 poste d'Adjoint du patrimoine à TNC	1 poste d'Adjoint du patrimoine à TNC	
2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe	2 postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe	
1 poste d'Educateur de APS	1 poste d'Educateur des APS principal de 2ème classe	
3 postes d'Agent de Maitrise	2 postes d'Agent de Maitrise principal (car 1 encore vacant à ce jour)	
1 poste de Bibliothécaire		
1 éducateur des APS principal de 1ère classe		
2 postes de rédacteur principal de 1ère classe		
	1 poste d'adjoint administratif territorial	

1 poste d'Agent social de 2ème classe	1 poste d'Agent social principal de 2ème classe	à compter du 01/11/2017
1 poste de Technicien principal de 2ème classe	1 poste de Technicien principal de 1ère classe	à compter du 01/12/2017

Vote : Unanimité

URBANISME

9) REVALORISATION DU LOYER DU 4, Square LECLERC – LOGEMENT DE FONCTION

Des travaux de réfection de toiture ont été réalisés au Logement : 4, Square Leclerc à Aulnoye-Aymeries.

En accord avec la locataire et conformément à la Loi N°89462 du 6 juillet 1989, notamment son article 17 modifié par la Loi N°2014-366 du 24 mars 2014, qui autorise une augmentation montant du loyer existant suite à ces travaux sur le clos couvert, les deux parties s'accordent à passer un avenant au bail de location moyennant un loyer de : 400,00 €/mois à compter du 1er Janvier 2017 (loyer précédent : 350,00 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un AVIS FAVORABLE à l'augmentation du montant du loyer à compter du 1er Janvier 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Unanimité

10) CESSION PARTIE DE PARCELLE SITUEE A L'ANGLE DES RUES JOSEPH FONTAINE ET NELSON MANDELA A PARTICULIERS

Monsieur et Madame NICOLAS souhaitent faire l'acquisition d'une partie de la parcelle communale située à l'angle des rues Joseph Fontaine et Nelson Mandela cadastrée Section AE n°364, afin d'accéder à leur propriété 12 Rue Joseph Fontaine, pour raisons professionnelles.

Le prix des Domaines a été fixé à 17 000€ pour 493 m2 soit environ 5 380€ pour 156 m2 (avis du 17.01.2017).

Toutefois, les frais engagés pour le nettoyage du site envahi par la végétation à la charge du futur acquéreur, la pose d'une clôture et le recul imposé lié à la présence d'une canalisation conduisent le Maire à proposer la somme de 3 000€, l'acquéreur devant par ailleurs supporter les frais de notaire.

Le Bureau Municipal du 7 Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.

Vote : Unanimité

11) CESSION LOT FACHE DE LA CHAPELLE

Dans le cadre de la cession des derniers lots libres du lotissement de la Fâche de la Chapelle, la parcelle numérotée AX 352 pour 752 m2, 32 rue Martin Luther King, a trouvé preneur.

Monsieur le Maire propose de retenir le prix de cession adopté lors des deux dernières séances soit 73.20€ du m2 TTC, avec frais de notaire inclus, en raison de :

- la configuration singulière de cette parcelle en triangle
- l'adoption récente d'une TVA à taux plein au lieu de la TVA sur marge qui conduit à une majoration du coût d'acquisition pour ces particuliers.

Le Bureau Municipal du 7 Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.

Vote : Unanimité

12) PRINCIPE DE CESSION A PROMOCIL DU N°135 RUE DE L'HOTEL DE VILLE (PARCELLES AO 90 – 677)

Au vu de la décision n° 452/2015 du 08/07/2015 du Président de l'AMVS de déléguer l'exercice du droit de préemption à la Commune à l'occasion de l'aliénation de cet immeuble,

Au vu de la DIA reçue le 19/05/2015 de Me CHRISTOPHLE, le Maire a décidé d'exercer ce droit de préemption puisque ce bien s'inscrivait dans la volonté municipale de maîtriser un îlot jugé essentiel dans la reconfiguration de la Place de l'Hôtel de Ville et de ses abords, dans l'attente de la signature d'un avenant à la convention opérationnelle avec l'EPF étendant le périmètre Quartiers de la Gare et de l'Hôtel de Ville à ce périmètre, par arrêté du 16/07/2015.

Le prix de vente s'élevait à 75 000€ Ce prix a été confirmé par le service des Domaines en date du 03/03/2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'AUTORISER à céder ce bien à PROMOCIL dans le but de réaliser l'opération tendant à la construction de bureaux en rez-de-chaussée et de 22 logements.



Vote : Unanimité

13) CESSION A MR GUILLAUME DETRAIT

Par délibération n°374, le Conseil Municipal a lors de sa séance du 15 Février 2017, autorisé Mr P. DETRAIT à acquérir partie de la parcelle AB 322, 72 rue de la Fontaine, pour une contenance de 3427m2, située à l'arrière mais disposant d'un accès sur rue, au prix de 35 000€ Il s'avère aujourd'hui que l'acquisition sera faite par Mr Guillaume DETRAIT, fils des époux DETRAIT. Celui-ci doit en effet reprendre l'entreprise de ses parents et comme indiqué lors de la première délibération, il assumera l'évacuation des gravats encombrant le terrain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner cette modification aux fins de finaliser l'acte notarié à venir.

Vote : Majorité – 2 Abstentions

14) ECHANGES DE PARCELLES AVEC LES CSTS ROUSSEAU

Monsieur le Maire rappelle le principe de constitution d'une réserve foncière au cœur de l'îlot Jean Jaurès entre le parking silo et la MSP et les 42 logements de PARTENORD.

La réalisation d'une liaison piétonne impose de finaliser les échanges avec Mr et Mme ROUSSEAU, déjà évoqués à plusieurs reprises.

Il précise que par délibération n°107 de la séance du Conseil Municipal en date du 12 Décembre 2014, ledit Conseil a validé l'acquisition de la parcelle ex-295p, nouvellement numérotée Section AK N°902, dans le cadre de ces négociations.

Aujourd'hui il s'agit de finaliser les échanges entre la Ville et Mr et Mme ROUSSEAU, à la faveur d'une servitude de passage accordée par la Ville sur la parcelle qui lui sera cédée par la CAMVS à l'euro symbolique, échanges dont la teneur suit :

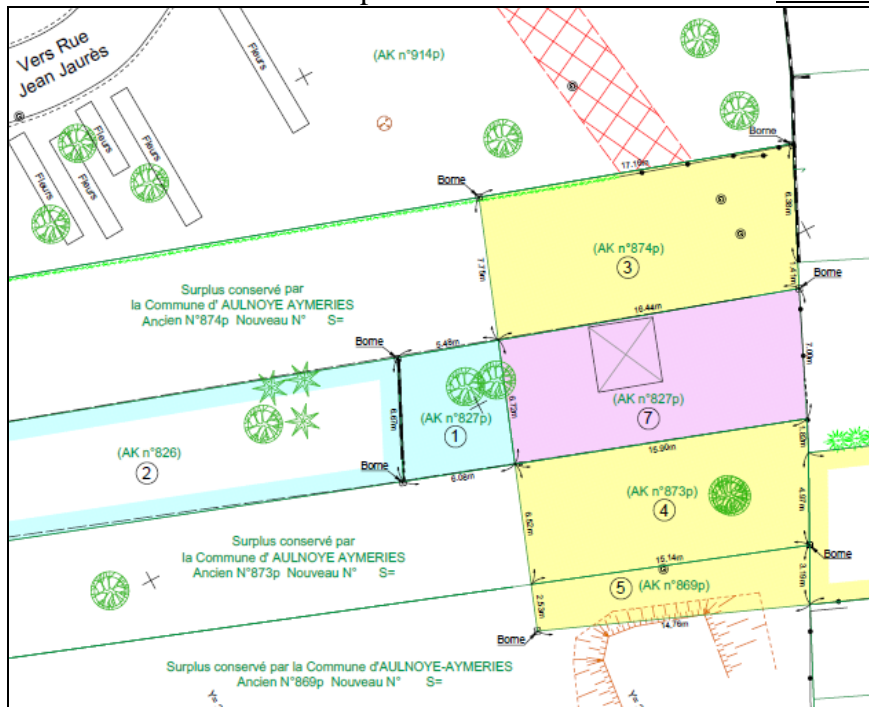
Parcelles cédées par Mr et Mme ROUSSEAU à la Commune :

- Ancien n°827p pour une contenance de 39 m2
- Parcelle n°826 pour une contenance de 379 m2 soit 418 m2

-Parcelles cédées par la Commune à Mr et Mme ROUSSEAU :

- Ancien N°874p pour une contenance de 130 m2
- Ancien n°873p pour une contenance de 103 m2
- Ancien n°869p pour une contenance de 43 m2

Parcelle n°902 susnommée pour une contenance de 166 m² soit 442 m²



Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de VALIDER ces échanges et d'AUTORISER le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents s'y rattachant.

Monsieur le Maire rappelle que ces échanges ont lieu dans le cadre du projet de création d'une zone de loisirs incluant un cinéma et des espaces de loisirs, type Laser-games.

Vote : Majorité – 2 Abstentions

15) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le débat local sur l'urbanisme lors du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2015 dédié à la question du PLUi qui a avancé les orientations suivantes pour le futur PLUi :

- Réinventer une attractivité du territoire en affirmant le rôle des centralités ;
- Inscrire les orientations en matière d'aménagement commercial ;
- Renforcer l'optimisation des sols notamment au travers de l'utilisation optimale des réseaux (EDF, alimentation en eau potable, assainissement, voirie, etc.) ;
- Apporter les garanties d'une consommation économe de l'espace en privilégiant l'enveloppe urbaine ;

Considérant les documents de référence adoptés, en cours d'adoption ou en cours d'élaboration : la Trame Verte et Bleue, le Programme Local de l'Habitat, le Schéma de Cohérence territoriale, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;

Considérant le Projet de Territoire communautaire qui priorisent les projets de politiques publiques ;

Considérant les échanges tenus lors des Conférence intercommunale des Maires en date du 26 novembre 2015 sur les modalités de collaboration entre la CAMVS et les communes membres et celle du 02 décembre 2016 qui a permis de compléter les ateliers en commune et d'instituer des échanges vis-à-vis des premiers enjeux déterminés ;

Considérant les ateliers réalisés en communes qui ont permis d'alimenter le diagnostic et faire émerger des propositions d'orientations ambitieuses et cohérentes pour l'aménagement du territoire de l'agglomération, selon les éléments repris en annexe ;

Considérant l'obligation de débattre sur les grandes orientations suivantes en matière de planification à l'échelle de l'agglomération :

1. Un territoire mieux connecté pour un développement économique optimisé

Les perspectives pour le transport ferroviaire et fluvial et la concrétisation de projets routiers confèrent autant d'atouts avec lesquels la CAMVS doit composer. Cet enjeu doit se conjuguer avec des orientations fortes pour organiser la mobilité sur le territoire et permettre une attractivité reposant sur une stratégie économique cohérente et ambitieuse, notamment sur les zones de la Marlière, la Transfrontalière et le Pôle Gare Centre Ville Maubeuge.

2. Un territoire équipé et habité durablement pour un dynamisme démographique retrouvé

Conduite par l'objectif démographique fixé dans le SCoT (+1,7% à 20 ans), la politique d'aménagement est portée par la lutte contre l'étalement urbain dans une exigence de développement durable :

- *écologique (limitation de l'artificialisation, diminution des déplacements, infiltration des sols, préservation des paysages...)*
- *économique (anticipation des futurs, diminution des espaces agricoles, maîtrise des dépenses publiques : réseaux, déchets, transports...)*
- *sociale (renouvellement urbain, mixité...)*

La concrétisation de ces objectifs impose d'asseoir le développement urbain selon plusieurs principes tels que le renforcement des principaux pôles de l'agglomération, tout particulièrement le Pôle Supérieur Majeur sur Maubeuge/ Hautmont/ Louvroil et les Pôles secondaires d'Aulnoye-Aymeries et Jeumont.

3. Un territoire au patrimoine préservé pour une meilleure attractivité

Notre environnement se distingue par sa diversité et la qualité de son cadre de vie, entre les villes industrielles et les paysages bocagers, l'architecture art déco, Lurçat et le patrimoine militaire, ouvrier, les plaines agricoles et les forêts...

Il est primordial de protéger, organiser et valoriser ce patrimoine exceptionnel qui représente à la fois un cadre de vie privilégié, une manne économique substantielle à travers l'activité agricole et le développement touristique et un précieux réceptacles d'écosystèmes à préserver (par exemple les zones humides du Pot d'Argent à Louvroil).

La poursuite et la coordination de la stratégie de reconversion des friches industrielles devront constituer un pilier de la stratégie mise en œuvre dans le PLUi, tout particulièrement pour l'action de retraitement des sites industriels en bordure de Solre, en particulier sur les sites d'Uranie et Vitrant Manesse.

Considérant que la présentation faite en Conseil sur les éléments de diagnostics, les enjeux associés et les grandes orientations proposées constitue le support des débats qui ont lieu successivement dans les Conseils Municipaux, puis en Conférence intercommunale des Maires et enfin en Conseil Communautaire ;

Considérant que le débat doit donner lieu à une délibération sans toutefois avoir de caractère décisionnel ;

Monsieur le Maire ouvre le débat et les conseillers s'expriment tout particulièrement sur les sujets suivants :

- Importance de la lutte contre l'artificialisation en insistant sur ses intérêts sociaux, économiques et environnementaux

- Volonté d'inscrire les liaisons ferrées supplémentaires (Maubeuge-Mons et Charleroi-Jeumont)
- Nécessité de faire davantage ressortir le patrimoine industriel
- Faire du renouvellement urbain la norme plutôt que l'exception à l'échelle communautaire, en particulier grâce au traitement des friches et leur réinvestissement après remise en état
- Prévoir et accompagner le développement de Vallourec compte tenu de son rôle majeur dans l'économie locale
- Se donner les moyens de profiter pleinement de la Silver économie, en milieu urbain, notamment en raison d'un niveau d'équipement et de services attractif
- Préserver de manière forte les haies bocagères et envisager des créations supplémentaires, pourquoi pas au sein d'un Plan Paysage
- Etudier la possibilité de mettre en place un RLPi, pour soigner les entrées de villes et adapter les règles au sein d'un territoire de Parc Naturel.

Vote : Unanimité

EDUCATION

16) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ECOLE PIERRE SEMARD

Il est proposé de modifier l'article 10 des statuts portant sur le calcul des contributions à versée par les 3 communes adhérentes au titre des dépenses de fonctionnement.

Dans la version antérieure, la contribution était adossée à la conjugaison de deux critères : le nombre d'enfants inscrits par commune et le potentiel fiscal de ces dernières. **Il est proposé de ne retenir, dorénavant, qu'un seul critère, celui du nombre d'enfants inscrits par commune pour répartir les dépenses de fonctionnement.**

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter un nouvel article (14) régissant les conditions de partage du mobilier et du matériel pédagogique de la façon suivante :

- **Si l'activité d'enseignement reste en place : le mobilier et le matériel reste dans les locaux**
- **Si l'activité d'enseignement est transférée : 50 % de ces biens revienne à la ville d'Aulnoye-Aymeries et les 50 % restant est réparti au prorata du nombre d'enfant entre ls autres communes membres.**

Le Conseil Municipal est invité à valider les modifications proposées.

Vote : Unanimité

17) DECLASSEMENT DU MOBILIER DE L'ECOLE PRIMAIRE PIERRE SEMARD

Dans le cadre de la fermeture du bâtiment B du groupe Semard à la rentrée prochaine, le SIG, par le biais de l'association des parents d'élèves, souhaite organiser une vente de vieux mobiliers (bureaux notamment) afin de récolter des fonds pour l'achat de tablettes.

Pour cela, il convient de déclasser l'ensemble du mobilier afin de permettre sa prochaine revente.

Avis positif. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 Juin 2017.

Vote : Unanimité

18) TARIFICATION DES REPAS SCOLAIRES ET ADULTES

Pour rappel les tarifs de la restauration scolaire 2016/2017 sont :

- Maternelles : Aulnésien : 2.70 €; extérieur : 4.00 €
- Primaires : Aulnésien : 2.85 €; extérieur : 4.30 €

Il est proposé de geler la tarification des repas pour les scolaires et adultes pour l'année 2017/2018

Proposition(s) du Service :

	2017
Boissons	1.20 €
Repas scolaire maternelle aulnésien	2.70 €
Repas scolaire maternelle extérieur	4.00 €
Repas scolaire primaire aulnésien	2.85 €
Repas scolaire primaire extérieur	4.30 €
Repas Personnel communal	4.10 €
Repas Conjoint et retraité du personnel communal – enfants du personnel communal – de 16 ans	5.80 €
Organisme en lien direct avec la Ville	8.05 €
Repas extérieurs	9.95 €

Mise en place des tarifs au 1^{er} septembre 2017

L'accord du Conseil Municipal est sollicité.

Vote : Unanimité

SPORTS

19) SUBVENTIONS 2017 AUX CLUBS SPORTIFS NON CONVENTIONNES

En lien avec la politique municipale en direction du mouvement sportif aulnésien, il appartient à la commune de délibérer sur le montant des subventions allouées à chacune de ses associations.

Au regard de l'enveloppe budgétaire globale 2017, déduction faite des sommes allouées par ailleurs aux 3 clubs conventionnés, il convient donc de déterminer pour l'année civile 2017 le montant pour les différentes associations sportives.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2017
Aéro Radio Club AA	250,00 €
AS Tir	3 800,00 €
ASA Pétanque	1 100,00 €
ASA Tennis	7 000,00 €
ASETir Arc	2 000,00 €
Ass Gymnastique Volontaire	800,00 €
Canoë-Kayak Club AA	1 710,00 €
Club AA Badminton	900,00 €
Club Athlétisme AA	1 425,00 €
Echiquier AA	315,00 €
Hand Masculin HBA	10 925,00 €
Handi sport Contact	7 600,00 €
Judo Club AA	4 988,00 €
Karaté Club AA	1 425,00 €
Les Albatros	5 700,00 €
Sté Chasse amis réunis	250,00 €

Sté Colombophile cheminots	330,00 €
Sté de Pêche	400,00 €
Ass CES Del Marle	300,00 €
OMS	15 782,00 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance et à valider le tableau figurant en annexe lequel reprend en détails, les subventions 2017 qu'il est proposé d'attribuer aux différents clubs sportifs non liés par convention.

Madame Agnès Denys, adjointe aux sports, explique que les subventions des clubs non conventionnés seront versées en une seule fois au cours de cet été. Un club fait exception : le club de handball masculin, actuellement confronté à divers dysfonctionnements et à un manque de licenciés. Ce dernier recevra donc 50% de sa subvention cet été. En cas de poursuite des activités, les 50 % restants seront versés avant la fin de l'année.

Vote : Unanimité

20) CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE SPORTS POUR LE COLLEGE JEANNE D'ARC ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le collège privé Jeanne d'Arc utilise la salle et le dojo LEMPEREUR à des fins de cours d'EPS à destination des élèves.

Aussi par analogie au principe de prise en charge des heures d'utilisation des équipements sportifs municipaux pour les collégiens du secteur public par le département du NORD,

Le Conseil Municipal est amené à valider ce principe de convention Ville/Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2016/2017, moyennant l'application d'un coût horaire fixé à 14 €

Pour information : 894 h 30 d'utilisation X 14 € soit 12 523 €

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.